

BANGLADESH

Date des élections: 18 février 1979*

But de la consultation

Election de tous les membres du Parlement pour la première fois depuis que la loi martiale avait été imposée au niveau national et depuis la dissolution, en novembre 1975, du Parlement élu en mars 1973 **.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral du Bangladesh, la Chambre de la Nation, comprend 300 membres élus pour 5 ans. Jusqu'à la dissolution du Parlement une fois écoulée une période de 10 ans suivant l'entrée en vigueur de la Constitution (16 décembre 1972), 30 sièges sont réservés exclusivement aux femmes qui doivent être élues par le Parlement lui-même.

Système électoral

Est électeur, tout citoyen du Bangladesh, sans distinction de race, caste ou sexe, âgé de 18 ans révolus, sain d'esprit, résidant dans une circonscription donnée et n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation aux termes de la Loi sur les collaborateurs (*Bangladesh Collaborators (Spécial Tribunaux) Order*) de 1972.

Des listes électorales sont dressées pour chaque circonscription. L'exercice du droit de vote n'est pas obligatoire.

Sont éligibles au Parlement, tous les citoyens du Bangladesh ayant 25 ans révolus. Sont inéligibles les malades mentaux, les faillis non réhabilités, les personnes ayant fait acte d'allégeance à l'égard d'un Etat étranger, les personnes condamnées pour un délit infamant à une peine de prison de plus de deux ans, sauf si cinq années se sont écoulées depuis la date de leur sortie de prison, les personnes condamnées conformément à la Loi sur les collaborateurs (*Bangladesh Collaborators (Spécial Tribunaux) Order*) de 1972, ainsi que les personnes liées par certains contrats à l'Etat ou occupant certains postes rétribués par le Gouvernement ou dans certaines entreprises publiques***.

Tout acte de candidature doit être accompagné d'un dépôt de 2000 *lakas*. Un candidat peut se présenter dans plusieurs circonscriptions.

* Les 30 femmes membres du Parlement ont été déclarées élues sans opposition le 31 mars 1979.

** Voir *Chronique des élections parlementaires X (1975-1976)*, p. 11.

*** Voir section *Évolution parlementaire*, p. 7.

300 membres du Parlement désignés au suffrage populaire sont élus dans autant de circonscriptions au scrutin uninominal majoritaire à un tour. L'électeur exprime son vote en faisant une marque dans la case portant le nom et le symbole du candidat de son choix.

En cas de vacance, des élections partielles sont organisées dans les 90 jours suivants.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Le Parlement monocaméral élu le 7 mars 1973 a été dissous le 6 novembre 1975 à la suite de la prise du pouvoir par les militaires et de l'instauration de la loi martiale.

De nouvelles élections législatives avaient été initialement prévues pour février 1977. Le 30 novembre 1978, le Président de la République, M. Ziaur Rahman, a annoncé qu'elles auraient lieu le 27 janvier 1979 et que la loi martiale serait levée peu de temps après. Les élections ont été par la suite renvoyées jusqu'à février, 12 formations politiques ayant menacé de les boycotter.

Un règlement de 1976, exigeant que tous les partis politiques soient reconnus par les autorités, a été abrogé le 19 novembre 1978. Les principaux partis qui se disputaient les sièges du Parlement étaient le Parti nationaliste du Bangladesh (BNP), formé en 1978 par les partisans du Président; la Ligue awami, qui était largement majoritaire lors de la précédente législature, avant son éclatement en août 1978; la Ligue musulmane du Bangladesh, parti de droite à la tête d'une coalition musulmane bipartite; et le *Jatiya Samajtantrik Dal*. Plus de 20 partis au total, ainsi que des candidats indépendants, étaient en lice.

La participation aux élections a été faible. Le BNP a remporté plus des deux tiers des 300 sièges mis en jeu au suffrage universel, étant donné que les voix en faveur de l'opposition étaient réparties entre un grand nombre de candidats. Des candidates du BNP à une autre tranche de 30 sièges réservés aux femmes ont été, pour leur part, déclarées élues sans opposition le 31 mars.

Le nouveau Parlement a tenu sa première session le 2 avril et la loi martiale a été levée le 6 avril. Le Premier Ministre Azizur Rahman a formé un Cabinet le 15 de ce même mois.

Données statistiques1. *Résultats du scrutin et répartition des sièges au Parlement*

Nombre d'électeurs inscrits.	38 000 000 (environ)
Votants.	40% (environ)

Formation politique	Nombre de sièges
Parti nationaliste du Bangladesh.	237*
Ligue awami (faction Malek Ukil).	40
Ligue musulmane du Bangladesh.	20
<i>Jatiya Samajtantrik Dal</i>	9
Ligue awami (faction Mizan).	2
Divers.	6
Indépendants.	16
	330

* Y compris les 30 sièges réservés aux femmes.